

REGLEMENT PARTICULIER

33^{ème} RALLYE NATIONAL VENASQUE MODERNE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	24 Mars 2023
Ouverture des engagements :	24 Mars 2023
Clôture des engagements :	11 Avril 2023
Parution du carnet d'itinéraire :	24 Mars 2023
Dates et heures des reconnaissances :	15 et 16 Avril 2023 de 0h00 à 23h59 21 Avril 2023 de 0h00 à 23h59
Vérifications administratives les :	22 Avril 2023 de 6h45 à 9h45 Lieu : CARPENTRAS au Bar Bellecour
Vérifications techniques les :	22 Avril 2023 de 7h00 à 10h00 Lieu : CARPENTRAS au Bar Bellecour
Heure de mise en place du parc de départ le :	22 Avril à 7h30 Lieu : ALTHEN des PALUDS place de l'église
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	22 Avril 2023 à 9h30 Lieu : CARPENTRAS au Bar Bellecour
Publication des équipages admis au départ le :	22 Avril 2023 au Marché Gare
Publication des heures et ordres de départ le :	22 Avril 2023 au Marché Gare
Briefing des pilotes :	Remis au vérification administrative
Départ de :	ALTHEN des PALUDS place de l'église le 22 Avril 2023 à 11h00
Publication des résultats partiels le :	22 Avril 2023 à 00h30 Lieu : CARPENTRAS au Bar Bellecour
Arrivée à :	CARPENTRAS au Marché Gare le 23 Avril 2023
Vérification finale le :	23 Avril 2023 au Garage de la Nesque à VENASQUE
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	23 Avril 2023 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à CARPENTRAS
Remise des prix le :	23 Avril 2023 à 18h15 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise les 22 et 23 Avril 2023 le 33^{ème} Rallye National de Venasque en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur le 13 mars 2023 sous le numéro 16 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 241 en date du 21 mars 2023.

Organisateur Administratif

ASAC Vauclusien

Président : Gilles LARGAUD
ZI de Courtine
185, Route des Rémouleurs
84090 AVIGNON
Téléphone : 06 28 54 07 53
Mail : asacvauclusien@orange.fr

Organisateur technique

Ecurie Insula

Président : Kevin GUIDARELLI
Président Délégué : Michel MERY
Chez Gérard JEAN
1738 Route de l'appié
84210 VENASQUE
Téléphone : 06 26 04 63 95
Mail : ecurieinsula@yahoo.fr

Le secrétariat du rallye est au siège de l'organisateur technique, ainsi que sa permanence jusqu'au vendredi 21 avril 2023.

Le comité d'organisation est l'organisateur technique soit l'écurie insula avec son président Kevin GUIDAREILLI, et ses membres.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Paul POCHON.....	Licence n°1793
Commissaires Sportifs	Robert RICHARD.....	Licence n°44762
	George POUQUINE.....	Licence n°20225
Délégué Sécurité Ligue du Sport Automobile PACA	ZGAJNAR Sunny.....	Licence n°213098
Directeur de Course	Gérard GHIGO	Licence n°1967
Directeur de Course VHC, VHRS	Thierry HAMONIC.....	Licence n°31600
Directeur de Course nouveau départ	Jacques GAUTIER.....	Licence n°35196
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Yves ESCLOUPE.....	Licence n°76046
	Yannick BARDIN.	Licence n°46622
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Jean-Claude TESSEIRE.	Licence n° 226136
	Jean-Pierre BERTOS.....	Licence n° 3535
Commissaire Technique responsable	Philippe BLANC.....	Licence n°38131
Commissaires Techniques adjoints	Jean-Pierre FORESTELLO	Licence n°11620
	Philippe PRADO	Licence n°
	(Attente Additif Organisation)	Licence n°
	(Attente Additif Organisation)	Licence n°
	Christian MANGEMATIN	Licence n°6507
Commissaires Techniques adjoints satgiaire	Joël ROQUE	Licence n°
Commissaires Techniques VHC	Lismon LAMBERT	Licence n°3582
Commissaire Technique responsable nouveau départ	Philippe BLANC.....	Licence n°38131
Médecin chef	Patrick CHERREAU.....	Licence n°23731
Médecin	Stéphanie DAZY.....	Licence n°225383
Chargés des relations avec les concurrents responsable	Marie RICHARD.....	Licence n°49602
Chargés des relations avec les concurrents	Patrick HARDY	Licence n°233379
	Isabelle FORESTELLO	Licence n°138486
Chargé des relations avec la presse	Francis FABRIES.....	
Chargés des relations avec les concurrents VHC, VHRS	Marie RICHARD	Licence n°49602
Speaker	Frédéric PLAUCHE	
Chronométrateurs	www.toprallye.com

1.2P. ELIGIBILITE

Le 33^{ème} Rallye National de Venasque compte pour la Coupe de France des Rallyes 2023 (coefficient 3) et le Challenge de la Ligue Régionale Provence Alpes Côte D'Azur des rallyes 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, par mail, leur accusé de réception d'engagement, et par la suite la liste des heures des convocations pour les vérifications administratives.

Attention les vérifications seront ponctuées par un CH Adm et CH Tech.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye doit adresser à GUIDARELLI Kevin 18 Rue de la Gardette 13690 GRAVESON (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 11 Avril 2023

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 130 voitures pour les trois rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 500 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1000 €

Lors des Vérifications Administrative, si un équipage est 100% licencié à l'ASAC Vauclusien, nous lui rembourserons par chèque la somme de 50€. (Hors licences TPNR)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur le parc d'assistance à CARPENTRAS au Marché gare.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National de Venasque représente un parcours de 331,490 km.

Il est divisé en deux étapes et quatre sections.

Il comporte dix épreuves spéciales d'une longueur totale de 114,310 km.

Les épreuves spéciales sont :

- Col de la ligne d'une longueur de 14,840 Km à parcourir trois fois.
- Murs (Descente) d'une longueur de 8,090 km à parcourir trois fois.
- Murs (Monté) d'une longueur de 7,830 km à parcourir deux fois.
- Col de la ligne (Descente) d'une longueur de 14,930 Km à parcourir deux fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures stipulé dans la rubrique programme et horaire ci-dessus. Les road books seront à récupérer au siège de l'Ecurie Insula les 15 et 16 Avril 2023 de 8h00 à 17h00 au 1738 Route de l'appié, 84210 VENASQUE.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix cumulables et 2 coupes par équipage récompenserons selon le tableau suivant pour les équipages présents à la remise des prix.

SCRATCH	1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème}	500,00 €	300,00 €	200,00 €
	PARTANTS =>	1 à 4	5 à 10	+ de 10
GROUPES	1 ^{er}	200,00 €	250,00 €	500,00 €
	2 ^{ème}	-	150,00 €	250,00 €
	3 ^{ème}	-	-	150,00 €
CLASSES	1 ^{er}	250,00 €	400,00 €	500,00 €
	2 ^{ème}	-	250,00 €	300,00 €
	3 ^{ème}	-	-	200,00 €

1ère Equipage 100% Féminin.....500,00 € (si plus de 2 partants)

La remise des prix se déroulera le dimanche 23 avril 2023 à 18h15 au Parc Fermé d'Arrivée, situé Marché Gare CARPENTRAS 2300 Chemin de Gens 84200 CARPENTRAS.